

► Problématique générale

Les domaines de la santé et de l'environnement ont été le théâtre de différents scandales qui ont fortement marqué l'opinion publique : Amiante, Vache folle, Sang contaminé, Bisphénol A, Médiator, autant de noms qui résonnent dans l'inconscient collectif comme les stigmates d'une perte de confiance de la société dans le Politique, chargé de défendre ses intérêts face à l'absence de scrupules que pourraient présenter les décideurs économiques.

Comment alors rétablir le lien, recréer de la confiance entre la société et ses gouvernants ? L'exercice est d'autant plus difficile lorsque la technicité et la sophistication de certains sujets les rendent difficilement appréhendables par le commun des mortels. Est-il alors d'autre choix que faire une confiance aveugle dans les décisions relatives à ces sujets dont on ne maîtrise pas les paramètres ? Apparaissent alors les experts qui auront pour fonction de guider les politiques vers les bons choix, par la connaissance qu'ils rendront accessible de ces questions. Mais ces experts ne sont-ils pas eux-mêmes guidés par de raisons obscures, qui pourraient remettre en cause leur impartialité, ce qui soulève la question des conflits d'intérêts.

La loi du 16 avril 2013 relative à l'indépendance de l'expertise en matière de santé et d'environnement et à la protection des lanceurs d'alerte s'attaque à tous ces sujets, consacrant un droit d'alerte en ces matières et instituant une commission nationale de la déontologie et des alertes aux multiples missions. Cette loi vient s'inscrire dans le prolongement de nombreuses autres dispositions précédemment adoptées, particulièrement dans le domaine pharmaceutique.

L'adoption de cette loi offre une grande actualité au sujet et invite à repenser le temps d'une journée la question de l'expertise en matière de santé et d'environnement.

Ces travaux s'inscrivent parfaitement dans le cadre de l'Axe Environnement Santé du Laboratoire de droit médical et de la santé (EA 1581) que dirige Béatrice Parance et dont l'objet est d'étudier toutes les nouvelles manifestations du rapprochement du droit de la santé et du droit de l'environnement.

Renseignements et inscriptions:

Risques.sante.environnement@gmail.com

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SE MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 17 NOVEMBRE 2014

**COUR DE CASSATION
Grand Chambre**

Entrée : 5 quai de l'Horloge - 75001 Paris

UNIVERSITÉ
PARIS8
VINCENNES-SAINT-DENIS



EA 1581 - LABORATOIRE DE DROIT MEDICAL ET DE LA SANTE

Colloque



Jeudi 20 novembre 2014 - 9h00

Organisé par Béatrice Parance, Professeur à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis,
Laboratoire Droit de la santé (EA 1581)

L'appréhension et l'expertise des risques en matière de santé et d'environnement

**COUR DE CASSATION
Grand Chambre**

Renseignements et inscriptions:

Risques.sante.environnement@gmail.com

INSCRIPTION OBLIGATOIRE SE MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ

Entrée : 5 quai de l'Horloge - 75001 Paris

Métro ligne 4 - Cité - Métro ligne 7 - Pont Neuf

Matinée

Sous la Présidence de Monsieur le Président Terrier,
Président de la troisième chambre civile de la Cour de cassation

09h00 Ouverture du colloque et allocution

► PAR **DANIELLE TARTAKOWSKY**, *Présidente de l'Université Paris 8*

09h15 Propos introductifs

► PAR **BÉATRICE PARANCE**, *Professeur à l'Université Paris 8*

09h45 Présentation de la loi du 16 avril 2013

► **FRANÇOIS-GUY TRÉBULLE**, *Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I*

10h15 L'encadrement des conflits d'intérêts : la rupture institutionnelle et substantielle

► **JEAN-PAUL MARKUS**, *Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin*

10h45 L'expertise et les dommages de masse

► **MIREILLE BACCACHE**, *Professeur à l'Ecole de Droit de la Sorbonne, Université Paris I*

11h15 Illustration des affrontements entre l'expertise scientifique et l'expertise juridique : les perturbateurs endocriniens

► **JEAN-LOUIS ROUMÉGAS**, *Député*

11h45 La prise en compte des risques émergents par le Ministère en charge de l'Ecologie

► **FABRICE CANDIA**, *Adjoint au chef de bureau de la prospective de l'évaluation et des données à la direction générale de la prévention des risques, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie*

12h15 Débats avec la salle

12h30 Pause repas



Après-midi

Sous la Présidence de Madame le Président Isabelle de Silva,
Président de la sixième sous-section de la Section du contentieux du
Conseil d'Etat

14h00 Regard judiciaire sur l'impartialité de l'expertise

► **CLAUDE GRELLIER**, *Conseiller à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation*

14h30 L'appréhension par le juge des nouveaux risques liés à l'environnement et à la santé

► **MARIE-ODILE BERTELLA GEFFROY**, *Juge d'instruction honoraire du Pôle santé du TGI de Paris*

15h00 La prise en compte des données épidémiologiques par le juge, l'exemple de la vaccination contre l'hépatite B

► **JEAN-SÉBASTIEN BORGHETTI**, *Professeur à l'Université Panthéon Assas (Paris II)*

15h30 Pause

15h50 L'expertise en matière de risques psycho-sociaux

► **FRANÇOISE PELLETIER**, *Avocat associée Lefèvre Pelletier & associés, spécialisée en droit du travail*

16h20 L'expertise en matière de pollutions environnementales et l'établissement du lien de causalité

► **BÉATRICE PARANCE**, *Professeur à l'Université Paris 8*
► **FRÉDÉRIQUE CHAILLOU**, *Avocat associée Lefèvre Pelletier & associés, spécialisée en droit de l'environnement*

16h50 Débats avec la salle et pause

17h15 Propos conclusifs

► par **JACQUES MESTRE**, *Professeur à Aix Marseille Université, Doyen honoraire*